



Fédération
Française
du Sport
Adapté

2018 - 2021

RENCONTRES COMPÉTITIVES
NATIONALES



CAHIER DES CHARGES

Chers ami(e)s, chers collègues,



Vous souhaitez ou avez souhaité vous porter candidat à l'organisation d'une rencontre compétitive nationale et je tiens, tout d'abord, au nom de l'ensemble des 60.000 licenciés de la Fédération Française du Sport Adapté, à vous remercier très chaleureusement de votre engagement en faveur de l'accès des personnes en situation de handicap mental et/ou psychique à une rencontre d'envergure nationale.

En tant qu'organisateur de la manifestation, vous serez garant du respect de ce cahier des charges et de la mise en œuvre de tous les moyens matériels et humains nécessaires à la tenue de l'évènement ainsi qu'à la sécurité des personnes (participants et spectateurs).

Dès lors, il est essentiel que les services du siège fédéral puissent vous soutenir durant la préparation, la mise en place et la réalisation de cet évènement. Pour cela et afin de vous aider, la Directrice Technique Nationale nommera un Délégué Technique Fédéral (DTF) qui sera chargé de vous accompagner tout au long de la préparation et lors de cet évènement. Vous pourrez également vous appuyer sur la Commission Sportive Nationale (CSN) de la discipline ainsi que sur le coordinateur du service « Championnats » situé au siège de la FFSA.

Ces compétitions sont de grands événements sportifs pour notre fédération. Nous sommes attentifs à vous apporter un accompagnement de qualité et à répondre à vos besoins de terrain grâce aux services apportés par le siège fédéral.

Ce cahier des charges vous est proposé de 2018 à 2021 avec une possibilité d'actualisation annuelle.

Vous souhaitant beaucoup de réussite et de plaisir dans l'organisation de cet évènement.

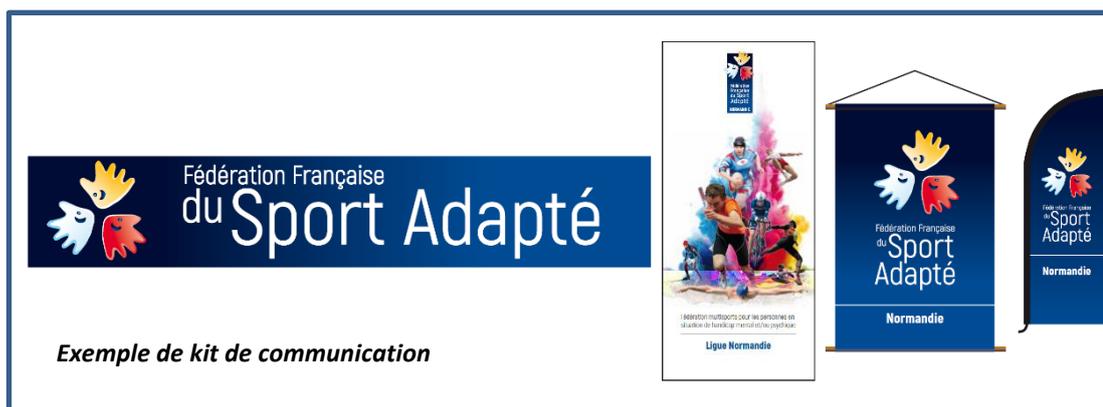
Marc Truffaut
Président de la Fédération Française du Sport Adapté



Notre accompagnement

1. Une dotation matérielle

- ❖ Les **médailles** de la compétition (or, argent, bronze) dans les 3 classes ;
- ❖ Un **cadeau fédéral** à chaque sportif¹ ;
- ❖ Une **tenue pour l'ensemble des officiels** (arbitres et juges-arbitres) ;
- ❖ Une à trois caisses de **Champagne Alain Guillaume**² ;
- ❖ Un **tour de cou** pour chaque sportif afin d'y accrocher le badge de la compétition ;
- ❖ Les **dossards** des sportifs³ ;
- ❖ 15 **flèches signalétiques** FFSA ;
- ❖ Un **kit de communication** personnalisé que vous conserverez à l'issue de la manifestation ;



NB : Les frais de **logistique** (frais d'envois, frais de poste, etc.) des biens listés ci-dessus sont pris en charge par le siège fédéral.

¹ À choisir dans le catalogue disponible sur l'Espace club – Rubrique Championnats ;

² Quantité en fonction du nombre de sportifs ;

³ Selon les disciplines et les besoins.

Bienvenue sur la page des championnats

Organiser un championnat FFSA



2. Des services à votre disposition

- ❖ Une **boîte à outils** disponible sur « l'espace club » ;
- ❖ La **promotion et la diffusion des supports** réalisés ;
- ❖ Le prêt d'**outils de communication** ;
- ❖ La **boutique FFSA** pour vos commandes à moindre coût ;
- ❖ Un **reporter** pour une couverture **vidéos/photos**⁴.

3. Le soutien et l'accompagnement d'une équipe de techniciens

- ❖ Au plan technique par la Commission Sportive Nationale ;
- ❖ Au plan organisationnel par le DTF nommé sur le championnat ;
- ❖ Au plan budgétaire et logistique par le coordinateur du service « Championnats » ;
- ❖ Au plan de la réalisation des outils et supports de communication par la cellule infographique du siège fédéral.

Pour les COL organisant pour la première fois un championnat de France dans une discipline, possibilité de se rendre sur le championnat à N-1 afin d'évaluer les besoins logistiques et organisationnels. La FFSA prend en charge les frais d'hébergement et de restauration dans la limite de deux personnes.

4. La prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement

Du Président de la FFSA ou de son représentant, de la Directrice Technique Nationale (DTN), du Délégué Technique Fédéral (DTF), du Conseiller Technique National (CTN) assurant le suivi de la discipline, des arbitres nationaux ainsi que des membres de la Commission Sportive Nationale lors des réunions préparatoires, de la visite de site et du championnat.

5. Le remboursement au COL des honoraires du médecin

Dans la limite des 200 euros par jour qui couvre éventuellement la manifestation à réception par le médecin fédéral de la convention médicale et du questionnaire d'accidentologie.

6. Le recours à l'agrément national de la FFSA pour accueillir des volontaires en service civique

L'accueil d'un volontaire en Service Civique doit être pensé avant tout comme la rencontre entre un projet relevant de l'intérêt général, porté par une collectivité ou une association, et un projet personnel d'engagement d'un jeune.

⁴ Une rotation de la couverture de l'ensemble des championnats de France s'effectuera sur 2 ou 3 années afin que l'ensemble des disciplines soit couvert (10 championnats par an au maximum) ;

I. SPORTS

Avant la manifestation :

Vérifier, à réception du dossier d'inscription, que :

- ❖ Chaque sportif inscrit soit bien en possession d'une **licence compétitive en cours de validité précisant la classe dans laquelle il doit concourir** ;
- ❖ Qu'un accompagnateur de l'association soit titulaire d'une licence « Dirigeant ou bénévole⁵ » ;
- ❖ **Les visas et signatures** du comité départemental et de ligue ainsi que le **nom et coordonnées du technicien** ayant validé les inscriptions apparaissent ;
- ❖ Le **justificatif de participation** à une compétition qualificative (résultats) ou la dérogation à la CSN soient bien joints au dossier pour chaque sportif.

Refuser ou mettre en attente l'inscription des sportifs dont les dossiers sont incomplets (absence de justificatif de participation à une compétition qualificative ou de dérogation, absence de visas du CDSA et de la ligue, etc.) et prévenir immédiatement le responsable de l'association concernée (copie au CDSA et à la Ligue).

Clôturer impérativement les inscriptions 5 semaines avant le premier jour du championnat et transmettre le listing des sportifs inscrits au DTF. Celui-ci sera chargé d'envoyer le fichier définitif des inscrits à la commission nationale **30 jours avant le début de la compétition** afin de respecter les délais nécessaires à l'organisation technique et logistique de la compétition.

Organiser une ou plusieurs sessions de **sensibilisation ou de formation** à l'attention des **arbitres** qui officieront lors du championnat.

Accueil de la manifestation :

Vérifier à partir des listes d'inscription : licence et certificat médical si contre-indication notée sur la licence compétitive de la saison en cours, engagements pour la compétition, nombre de repas, etc.

Distribuer les badges et le cadeau fédéral à chacun des sportifs.

⁵ Cette licence donne droit à l'accès et au coaching sur les zones de pratique et la possibilité de poser réclamation durant le championnat ;



Pendant la manifestation :

Respecter les règlements sportifs généraux de la Fédération, le règlement technique et le cahier des charges spécifique de la discipline (épreuves ouvertes, déroulement, arbitrage, etc.).

Veiller à ce que l'ensemble des **officiels soit licencié et porte la tenue fournie par la FFSA** permettant de les identifier lorsqu'ils sont dans leur rôle de juge-arbitre ou d'arbitre.

Diffuser la **Marseillaise**.

Après la manifestation :

Envoyer les résultats du championnat au siège à J+1 en y intégrant les codes et nom des associations⁶.

⁶ Obligatoire - en lien avec la Commission Sportive Nationale.



II. FINANCIER

Avant la manifestation :

Ouvrir obligatoirement un **compte bancaire** spécifique pour l'organisation de la manifestation et transmettre le RIB idoine au coordinateur du service « Championnats ».

Envoyer un **budget prévisionnel** (voir modèle sur l'espace club) au siège de la FFSA. Le budget prévisionnel doit assurer à minima l'équilibre financier de la manifestation à partir du nombre de participants engagés et d'accords confirmés au niveau des subventions et partenariats. Le trésorier fédéral approuvera le budget ainsi que les tarifs d'inscription de la manifestation.



Prendre en charge les frais occasionnés par les **réunions préparatoires locales** pour l'organisation de la manifestation⁷.

Différencier les tarifs d'inscription (avec ou sans forfait restauration).

Pendant la manifestation :

Prendre en charge les **frais de restauration** du Président de la FFSA ou de son représentant, de la Directrice Technique Nationale (DTN), du Délégué Technique Fédéral (DTF), du Conseiller Technique National (CTN) assurant le suivi de la discipline ainsi que des membres de la Commission Sportive Nationale, des arbitres nationaux et de l'équipe médicale.

Prendre en charge tous les frais liés à **aux arbitres locaux de la compétition** (vacations, restauration, hébergement et frais de déplacement).

Prendre en charge les **frais de déplacements et d'hébergement du médecin**.

Après la manifestation :

S'acquitter du label fédéral de 20 euros par sportif dans un délai de 90 jours suivant la manifestation.

NB : Le COL est seul responsable du résultat financier.

⁷ Les frais de déplacements du Président, de la DTN, du DTF et de la CSN seront remboursés ;

III. ADMINISTRATIF ET LOGISTIQUE

Avant la manifestation :

Désigner un **président de COL** qui sera obligatoirement le président de l'association organisatrice (club, CD ou ligue) ou un membre de son comité directeur **licencié à la FFSA**⁸.

Effectuer toutes les **démarches et autorisations administratives** auprès du Préfet, de la Mairie, du commissariat de police, de la SACEM, des services d'ordre, etc.

Effectuer les démarches de **réservation des installations** (sportives, de restauration, soirée de Gala, etc.) pour la totalité de la compétition (de l'accueil jusqu'au départ des délégations).



S'assurer de la disponibilité à la date prévue du nombre **d'hébergements suffisant** et établir une liste des hôtels à proximité des sites de la manifestation⁹.

S'assurer de la **réservation de l'hébergement** du Président de la FFSA ou de son représentant, de la DTN, du CTN en charge du suivi de la discipline, des membres de la Commission Sportive Nationale de la discipline, des arbitres nationaux et du Délégué Technique Fédéral.

Mettre en place des **réunions de coordination en invitant systématiquement le DTF** et lui envoyer les **comptes-rendus** lorsqu'il ne peut y assister.

Utiliser le document type de création du **dossier d'inscription**¹⁰ et transmettre le projet de dossier du COL au coordinateur du service « Championnats » **4 mois avant** le début de la manifestation.

Créer des badges indiquant les numéros utiles (urgences, COL) et distinguant :



Responsable : Mr
06.

- ❖ Les sportifs et leur classe ;
- ❖ Les encadrants (accès ou non à la zone de compétition)
- ❖ L'encadrement technique de la compétition (organisateur, arbitres, CSN, etc.)

⁸ La co-présidence est interdite.

⁹ Pour les DOM-TOM, prévoir un accompagnement 2 jours avant et 2 jours après le championnat.

¹⁰ Téléchargeable sur l'Espace club - rubrique Championnats.



Pendant la manifestation :

Mettre en place la signalétique pour orienter les sportifs et le public par un fléchage de l'accès au site.

Mettre à disposition de la Commission Sportive Nationale tous les moyens techniques et logistiques nécessaires à la mise en place de la réunion technique et de la compétition (vidéoprojecteur, imprimante, photocopieur, etc.).

Créer une zone d'affichage des résultats accessible au public.

Distribuer les badges différenciant les catégories (sportif, CSN, organisateur, arbitre, etc.).

Distribuer le **cadeau fédéral** aux sportifs et la **tenue « officiel »** aux arbitres et juges-arbitres.

Assurer l'animation d'une **soirée de gala**.

Dans la mesure du possible, organiser une **cérémonie d'ouverture et de clôture** du championnat.



IV. MÉDICAL

Les demandes de la FFSA

La Commission Médicale de la FFSA rappelle que les **moyens humains et matériels à mettre en œuvre pour les premiers secours et la surveillance médicale doivent être adaptés** selon la nature de la discipline, l'importance de la manifestation (nombre et âge des compétiteurs, nombre de spectateurs, type de locaux, etc.), l'accessibilité des services d'urgence et selon les obligations imposées par la Préfecture.



Une équipe de premiers secours sera obligatoirement présente sur site, à dimensionner selon les critères ci-dessus.

La présence effective d'un médecin inscrit au Conseil de l'Ordre des médecins sur le site compétitif est obligatoire pour les disciplines suivantes : **Rugby, Judo, Lutte, Équitation, VTT, Ski.**

Elle est **très fortement conseillée** pour le **basket-ball** et le **football**, et **fortement conseillée** dans les **autres disciplines.**

Prévoir impérativement :



- ❖ Un **local médical** propre et adapté, clairement identifié avec table d'examen pour le médecin et les équipes de premier secours ;
- ❖ Un **affichage des numéros d'appel** du SAMU, des pompiers, du responsable de l'installation sportive et du coordinateur de l'événement ;
- ❖ Un **moyen de communication** téléphonique ;
- ❖ Un **local antidopage** comprenant deux tables, quatre chaises, une poubelle, un essuie main, du savon antiseptique, des gants jetables, un banc et des chaises dans une salle d'attente, un point d'eau, des toilettes, un réfrigérateur, des boissons individuelles cachetées.

Les engagements de l'organisateur

Avant la manifestation :

De conclure un **contrat entre le COL et le médecin**¹¹ en charge de la surveillance déclinant les missions et les moyens dont il dispose, à faire signer en 3 exemplaires : un pour le médecin, un pour le Conseil Départemental de l'Ordre des médecins, un pour le COL. Le COL **transmettra une copie du contrat**¹² au coordinateur du service Championnats au siège de la FFSA.

¹¹ Téléchargeable sur l'Espace club Rubrique - Rubrique Championnats ;

¹² Aucun remboursement des honoraires ne pourra être effectué en l'absence de ce document.

Pendant la manifestation :

De veiller, à l'accueil des délégations, à ce que les sportifs pour lesquels une « contre-indication » apparaît sur la licence, soient bien en possession du **certificat médical de non contre-indication** de pratique en compétition dans la discipline concernée.

D'informer les arbitres, avant le début des épreuves sportives, de l'organisation des premiers secours et premiers soins mis en place.

De prendre toutes dispositions nécessaires, en cas de **conditions climatiques exceptionnelles**, en lien avec le médecin signataire du contrat de surveillance médicale (en coordination avec le médecin régional et/ou le médecin fédéral national) et les équipes de secours.

Après la manifestation :

Le médecin qui a assuré la couverture médicale du championnat de France adressera au médecin fédéral (dr.catherine.fayollet@ffsa.asso.fr) le **compte-rendu des actes effectués et des décisions prises**, notamment s'il y a eu arrêt de compétition ou évacuation).

Le COL **adressera une copie du contrat signé avec le médecin** au coordinateur du service Championnats au siège de la FFSA.

En l'absence de médecin, la COL adressera au coordinateur du service Championnats au siège de la FFSA et au médecin fédéral national, le **bilan de l'équipe de secouristes** qui mentionnera les situations pour lesquelles l'état de santé du sportif a nécessité une évacuation ou un arrêt de la compétition.

V. COMMUNICATION

Avant la manifestation :

Respecter la charte graphique en vigueur de la FFSA ainsi que le guide de conception des affiches¹³.

Utiliser les **logos actualisés de la FFSA** dans tous les courriers et documents officiels. Utiliser les **logos des partenaires fédéraux** sur tous les supports de communication liés à l'événement (affiches, dossiers, communiqués de presse, etc.).

Avant leur diffusion, envoyer l'ensemble des supports de communication (invitations, dossier d'inscription, flyers, etc.) au service « Championnats » pour validation.

Assurer la **promotion locale** de la manifestation.

Organiser le **mailing des invitations officielles** et élaborer le **protocole d'accueil** des invités et des discours.

Pendant la manifestation :

Organiser la **remise des récompenses** sur un site et installations spécifiques, selon le « guide communication ».¹⁴ Cette cérémonie doit se faire en lien avec le président de la FFSA, ou son représentant, à qui le COL remet le **listing des invités** et partenaires.

Utiliser le **kit communication** mis à disposition par le siège fédéral et l'utiliser pendant les podiums selon le « guide communication ».¹⁵

Après la manifestation :

Transmettre au siège de la FFSA les **photos du championnat** (si prises directement par le COL) ainsi que les retombées presse afin que celle-ci puissent en assurer la promotion et la diffusion.

Remercier les partenaires locaux et leur transmettre, autant que possible, les éléments permettant de constater qu'ils ont été valorisés de manière effective lors de la manifestation.



¹³ Téléchargeable sur l'Espace club - Rubrique Championnats ;

¹⁴ Téléchargeable sur l'Espace club - Rubrique Championnats ;

¹⁵ Téléchargeable sur l'Espace club - Rubrique Championnats.

VI. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Avant la manifestation :



Nommer un **responsable développement** durable au sein de votre COL ayant une mission transversale sur l'ensemble des commissions supports.

Tenir compte des considérations environnementales dans le choix des parcours, équipements, aménagements, etc.

Privilégier les hôtels à proximité des sites de la manifestation afin d'éviter l'utilisation de moyens de transport (pollution, émission de CO2).

Contrôler la stratégie d'achats en favorisant les producteurs et prestataires de services locaux privilégiant les produits et services socialement et écologiquement responsables.

Privilégier une communication écoresponsable pour la diffusion des supports de communication (utilisation de papier recyclé, limitation des fonds colorés, diffusions électroniques ou groupées).

Pendant la manifestation :

Veiller à la **limitation de production de déchets ainsi qu'au tri sélectif**.

VII. PLAN CITOYEN DU SPORT



Engagement Citoyen des éducateurs et accompagnateur des sportifs

La compétition sportive est synonyme d'opposition et de combativité. Une telle confrontation est source de plaisir, d'échange et d'épanouissement seulement lorsqu'elle se déroule dans la **courtoisie et le respect mutuel**, sans agressivité. En Sport Adapté, la responsabilité de l'encadrement est davantage affirmée compte tenu des caractéristiques des sportifs en situation de handicap mental et psychique (fragilité psychologique, suggestibilité).

Les encadrants ont un rôle essentiel à jouer pour permettre le déroulement serein des championnats. Ils se doivent **d'adopter une attitude exemplaire et véhiculer des messages dignes et respectueux** afin d'inspirer positivement le comportement des autres acteurs, en premier lieu des sportifs. L'encadrement doit être clairvoyant et participer à l'apprentissage de la maîtrise de soi, à la gestion de l'agressivité individuelle, et au respect de l'environnement social et matériel.

Il incombe aux encadrants sportifs de **connaître les règlements sportifs et de les avoir expliqué aux sportifs**. En ce sens, ils doivent respecter les critères de classification des sportifs ainsi que les conditions d'inscription (délais, licences...).

Organisateurs, encadrants, bénévoles et sportifs participant à une manifestation de la FFSA doivent se conformer à ses règlements et son code de déontologie (cf. règlements généraux).

Engagement Citoyen des sportifs

Le sport est passion et émotion. Cette passion induit un dépassement de soi et une générosité mais ne doit pas donner lieu à des comportements excessifs, qui transforment une qualité en défaut, une valeur en contre-valeur.

Si parfois le désir de victoire et l'envie de dépassement de soi peuvent inciter à des prises de risques, ni l'intégrité physique de l'adversaire ni celle de son propre corps ne doivent en souffrir. S'il est légitime de défendre les couleurs de son équipe, de son club, il faut se souvenir que celles des autres sont tout aussi estimables et que le jeu sportif s'inscrit dans un environnement devant être respecté.

« **Les 3 règles d'or** » :

- ❖ **Se respecter soi-même** : soigner son apparence, sa tenue, son langage, adopter une attitude positive pour renforcer son estime de soi, s'entraîner pour éviter de porter atteinte à son corps et à son esprit ;
- ❖ **Respecter les autres** : ses co-équipiers, ses adversaires, les éducateurs, les officiels, les organisateurs, les supporters ;
- ❖ **Se conformer aux règles du jeu** avec loyauté et *fair-play*.

VIII. LES PARTENAIRES NATIONAUX

Voici les partenaires nationaux des championnats de France.

Merci de réserver le meilleur accueil possible aux éventuels représentants de ces partenaires qui pourraient venir sur les championnats et de les valoriser au maximum.

Présents sur l'ensemble des rencontres compétitives nationales 2018-2021



Présents sur l'ensemble des rencontres compétitives nationales 2020



Réserver une grande partie de la surface publicitaire pour la **mise en place de supports publicitaires** (logo sur affiche, banderoles...).

Mettre en avant les banderoles **sur le site compétitif et lors des remises de médailles**. Le guide communication¹⁶ sera à mettre en place sur chaque rencontre compétitive nationale.

¹⁶ Téléchargeable sur l'Espace club - Rubrique Championnats

IX. LA BOUTIQUE



L@ Boutique FFSA est à votre disposition pour tous vos besoins, textile comme matériel, en passant par les produits signalétiques ;

Une sélection de produits à prix réduits, un panel de goodies à tarif ultra-concurrentiel, des produits signalétiques aux visuels déjà établis, avec option de personnalisation.

Vous ne trouvez pas ce que vous voulez ?

Envoyer un mail à l'adresse ci-dessous et nous mettrons tout en œuvre pour y remédier !
Alors n'attendez plus, rendez-vous sur le site <http://laboutique.ffsa.asso.fr/>

Pour tout renseignement :



Jeremy RABU

Coordinateur du service « Championnats » FFSA

3 Rue Cépré, 75015 PARIS

Tél. : 01 42 73 90 16 / 07 82 74 47 56

Mail : championnats@ffsa.asso.fr